

CONTACTS PRESSE

IGN

Sophie Couturier  
01 43 98 83 05  
06 85 31 34 90  
[sophie.couturier@ign.fr](mailto:sophie.couturier@ign.fr)

Corinne Waechter  
01 43 98 83 12  
06 45 37 45 73  
[corinne.waechter@ign.fr](mailto:corinne.waechter@ign.fr)

[ign.fr](http://ign.fr) - [geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr)

 @IGNpresse

Département Hérault

Véronique Miramond  
04 67 67 67 08

Isabelle Labadiolle  
04 67 67 73 52

Léa Gourmelon  
06 48 22 29 41

[actu@herault.fr](mailto:actu@herault.fr)

[www.herault.fr](http://www.herault.fr)

## Le département de l'Hérault rejoint l'Espace loisirs de l'IGN

Le Conseil départemental de l'Hérault (CD 34) rejoint l'Espace loisirs de l'IGN - le portail national de référence des activités nature - et contribue à l'évolution des modes d'utilisation, d'accès et d'usages de la cartographie numérique dans la pratique des activités de plein air. Une convention de partenariat entre le Conseil départemental de l'Hérault et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) a été signée jeudi 8 décembre à l'Hôtel du Département à Montpellier, en présence de Kléber Mesquida, Président du Conseil départemental, Député de l'Hérault, et de Pierre Laulier, directeur interrégional Sud-Est de l'IGN.

En rejoignant l'Espace loisirs de l'IGN, le Conseil départemental de l'Hérault en concertation avec ses partenaires de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), s'attache à coordonner la mise à disposition de données de cartographie numérique au grand public, afin de garantir une offre sportive et touristique pérenne et sécurisée pour les pratiquants.

Acteur référent en cartographie numérique au service du public et des territoires, l'IGN propose avec l'Espace loisirs, un service de qualité pour tous les utilisateurs. Collaboratif et accessible gratuitement sur tout support, le portail Espace loisirs fédère les différents acteurs du paysage touristique et sportif français. Lancé en 2015, ce portail multi-activités, multi-services et multi-supports offre, à partir des fonds de carte IGN, la possibilité aux professionnels et aux amateurs d'intégrer des parcours, de créer des communautés, de déposer, de partager et de télécharger des informations utiles : parcours, points d'intérêt, renseignements touristiques, etc.



Par la signature de ce partenariat, le Conseil départemental de l'Hérault et l'IGN marquent leur volonté de contribuer à l'évolution numérique des modes d'utilisation, d'accès et d'usages de la cartographie numérique en lien avec la pratique des activités nature en France.

**>> Un an après son lancement [espaceloisirs.ign.fr](http://espaceloisirs.ign.fr) compte près de 15 500 parcours, plus de 34 800 points d'intérêt et plus de 650 communautés.**

**>> L'Espace loisirs est compatible avec les applications E-walk, IphiGénie, SityTrail et Twonav.**

Rejoignez la communauté du Conseil départemental de l'Hérault (CD 34) sur  
[espaceloisirs.ign.fr](http://espaceloisirs.ign.fr)



### À propos de l'IGN

L'IGN est l'opérateur de l'Etat en matière d'information géographique et forestière de référence, certifiée neutre et interopérable. L'Institut développe en permanence de nouveaux référentiels, produits et géoservices, répondant aux besoins croissants et évolutifs en données cartographiques et en informations géolocalisées. Puissant acteur public du numérique pour la description multi-thèmes du territoire, l'Institut intervient en appui à l'évaluation et à la mise en œuvre des politiques publiques de prévention des risques, d'aménagement du territoire, de développement durable, de défense et de sécurité. Grâce à ses cinq laboratoires de recherche, l'IGN entretient un potentiel d'innovation de haut niveau dans les domaines de la géodésie, de la topographie vectorielle, de l'optique et de l'électronique, du traitement des images et d'inventaire forestier. L'ENSG-Géomatique, l'École nationale des sciences géographiques de l'IGN, forme les futurs ingénieurs de l'information géographique.

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est placé sous la double tutelle de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.